

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 03 décembre 2020**

DELIBERATION N°32/2020 - Budget principal

Objet : Démarche mutualisée « Transition numérique des entreprises de proximité »

L'an deux mille vingt, le trois décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 23 novembre 2020

Secrétaire de séance : Bernard Pagès

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	x
MAULUN	Frédéric	x	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	x	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	x	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie	x	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	x	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	x	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc	x	DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	x	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLE	Céline	x	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	x	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	x	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	x	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	x	CHAZALLET	Patrice	
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	x	MONNERIE	François	x
PAGÈS	Bernard	x	LAFON	Maryvonne	x
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette	x	BARTHET- BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	x	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 20

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 pouvoir (de Monsieur Cotsas à Monsieur Martin)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20201203-32-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 14/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant la présentation de cette démarche le 12 novembre 2020 en Comité syndical et l'avis favorable (à l'unanimité) des délégués présents, au lancement de cette démarche

Considérant les courriers d'engagement des 5 Communautés de communes

Considérant la candidature du PETR à l'appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine « Places de marché » Relance de l'économie de proximité par les places de marché

Considérant que cette démarche portée par le PETR pour ses 5 Communautés de communes a plusieurs dimensions et s'inscrit dans la durée (période initiale de 3 ans)

1. Un outil à l'échelle du territoire « Ma ville Mon Shopping »
<https://www.mavillemonshopping.fr/fr>
2. Une animation du territoire par un conseiller numérique, dédié aux entreprises. Il sera recruté par le PETR et mutualisé à l'échelle des 5 Communautés de communes.
3. Une communication vers les commerçants puis vers le grand public à l'échelle des 5 Communautés de communes

ANNEE 2020-2021 si PETR lauréat à l'AMI place de marché de la Région

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Subventions	Sur HT	Sur TTC
Location de la plateforme (net)	13 780,00 €	13 780,00 €	Région (50% HT)	41 740,00 €	41 740,00 €
Sensibilisation, prospection et accompagnement collectif	5 000,00 €	5 000,00 €	CC Secteur St Loubès	1 397,43 €	1 397,43 €
Prospection terrain et accompagnement individuel des commerçants (net)	7 500,00 €	7 500,00 €	CC Portes E2M	1 101,55 €	1 101,55 €
Communication grand public	15 000,00 €	18 000,00 €	CC Coteaux Bordelais	1 005,77 €	1 005,77 €
Chargé de développement numérique (net -cout estimatif)	40 000,00 €	40 000,00 €	CC Créonnais	891,48 €	891,48 €
Frais de déplacements du chargé de développement numérique (net)	2 200,00 €	2 200,00 €	CC Rurales E2M	859,77 €	859,77 €
TOTAL	83 480,00 €	86 480,00 €	LEADER	19 788,00 €	22 188,00 €
			Autofinancement PETR	16 696,00 €	17 296,00 €
			TOTAL	83 480,00 €	86 480,00 €

ANNEE 2020-2021 si PETR NON lauréat à l'AMI place de marché de la Région

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Subventions	Sur HT	Sur TTC
Location de la plateforme (net)	13 780,00 €	13 780,00 €	Région (50% de 0,5 ETP)	9 936,60 €	9 936,60 €
Sensibilisation, prospection et accompagnement collectif	5 000,00 €	5 000,00 €	CC Secteur St Loubès	6 987,15 €	6 987,15 €
Prospection terrain et accompagnement individuel des commerçants (net)	7 500,00 €	7 500,00 €	CC Portes E2M	5 507,75 €	5 507,75 €
Communication grand public	15 000,00 €	18 000,00 €	CC Coteaux Bordelais	5 028,85 €	5 028,85 €
Chargé de développement numérique (net cout estimatif)	40 000,00 €	40 000,00 €	CC Créonnais	4 457,39 €	4 457,39 €
Frais de déplacements du chargé de développement numérique (net)	2 200,00 €	2 200,00 €	CC Rurales E2M	4 298,86 €	4 298,86 €
TOTAL	83 480,00 €	86 480,00 €	LEADER	30 567,40 €	32 967,40 €
			Autofinancement PETR	16 696,00 €	17 296,00 €
			TOTAL	83 480,00 €	86 480,00 €

Une convention sera établie avec les Communautés de communes pour l'intégralité de la démarche (place des marché, poste de conseiller numérique et outils de communication).

La subvention demandée à chaque Communauté de communes sera répartie de la manière suivante et sera proratisée en fonction des éventuels co-financements obtenus :
(Montants années 2 et 3 inscrits dans les courriers d'engagement des cdc)

	Sans AMI Région	Avec AMI Région et sans Leader	Avec AMI Région et Leader
ANNEE 1			
Total	26 280,00 €	13 140,00 €	5 256,00 €
Secteur St Loubès	6 987,15 €	3 565,36 €	1 397,43 €
Portes E2M	5 507,75 €	2 810,46 €	1 101,55 €
Coteaux Bordelais	5 028,85 €	2 566,09 €	1 005,77 €
Créonnais	4 457,39 €	2 274,49 €	891,48 €
Rurales E2M	4 298,86 €	2 193,60 €	859,77 €
ANNEE 2			
Total	44 520,00 €		
Rurales E2M	7 282,55 €		
Créonnais	7 551,10 €		
Portes E2M	9 330,48 €		
Coteaux Bordelais	8 519,19 €		
Secteur de St Loubès	11 836,68 €		
ANNEE 3			
Total	44 520,00 €		
Rurales E2M	7 282,55 €		
Créonnais	7 551,10 €		
Portes E2M	9 330,48 €		
Coteaux Bordelais	8 519,19 €		
Secteur de St Loubès	11 836,68 €		

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- autoriser le Président à signer les conventions avec chaque Communauté de communes,
- autoriser le Président à signer les conventions et devis nécessaires avec les prestataires,
- autoriser le Président à signer tout autre document relatif à cette opération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 03 décembre 2020

Le Président

Alain MONGET